



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 19 NOVEMBRE 2014

L'unité de soins de suite transférée à la clinique

SO 19/11/2014

SANTÉ 40 lits seront très bientôt installés à la clinique, dans un étage loué par le service public

OLIVIER SARAZIN
o.sarazin@sudouest.fr

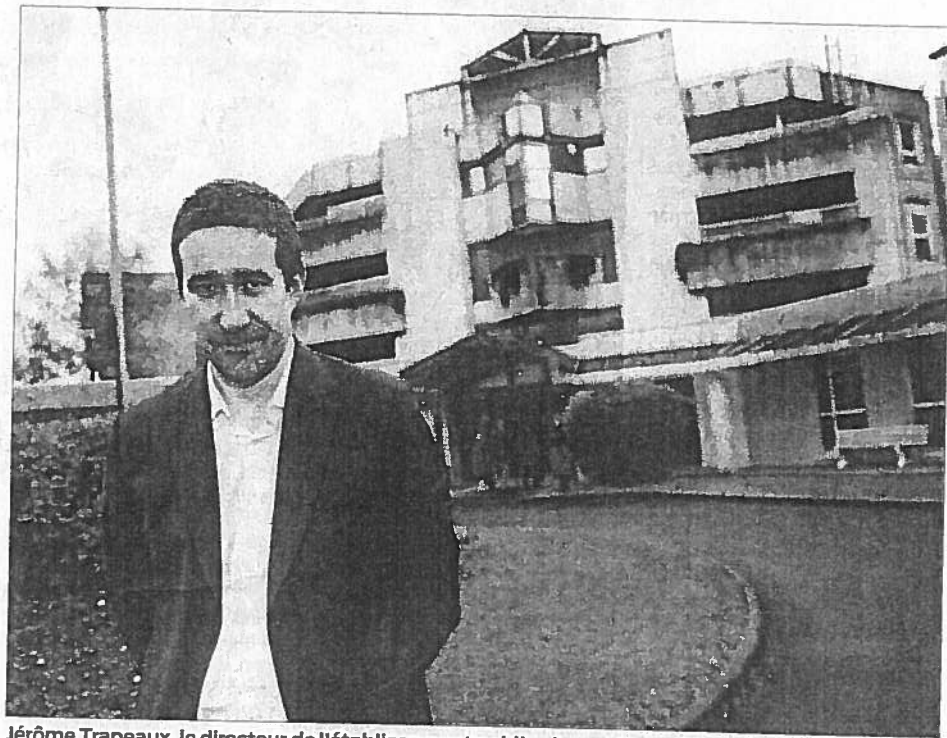
Le centre hospitalier intercommunal du pays du cognac, inauguré au printemps 2013, souhaite regrouper une bonne partie de ses services sur le pôle de santé public-privé de Châteaubernard. C'est ainsi que l'unité de soins de suite et de réadaptation (SSR) va très bientôt quitter les locaux vieillissants du centre de gérontologie de l'ancien hôpital. Les 40 lits du service vont être transférés au deuxième étage de la clinique, dans un espace inoccupé de 1 400 mètres carrés que le service public va louer au privé.

Le déménagement, initialement prévu à la mi-décembre, est imminent. « C'est une affaire de semaines », concède Jérôme Trapeaux, le directeur de l'hôpital, qui ne voit que des avantages dans cette opération qualifiée de « pratique, rationnelle et intégrée ».

Les syndicats sur la réserve

Ce transfert, pourtant, inquiète les syndicats. Dans un contexte budgétaire délicat, à l'heure où le centre hospitalier s'est engagé dans un plan de retour à l'équilibre à l'horizon 2017, les délégués FO et CGT estiment que la location et l'aménagement de locaux à la clinique vont « peser sur les charges de l'établissement ». Ils plaident pour un maintien de l'unité SSR au centre de gérontologie.

« Je comprends, tout changement est source légitime d'inquiétude. J'ai néanmoins répondu aux partenaires sociaux que le transfert de ces 40 lits de SSR au deuxième étage de la clinique coûte bien moins cher que la réno-



Jérôme Trapeaux, le directeur de l'établissement public, devant le pavillon de gérontologie de l'ancien hôpital, où l'unité de soins de suite est aujourd'hui mal logée. PHOTO ANNE LACAUD

vation du pavillon de gérontologie ou la construction d'un nouveau bâtiment », détaille Jérôme Trapeaux.

Selon le directeur, la solution retenue sera « source de fluidité ». Elle rapprochera les patients des soins de suite, souvent âgés, du plateau technique, des urgences et de l'imagerie, mais aussi des blocs chirurgicaux de la clinique. En outre, elle supprimera de nombreux déplacements en ambulance.

« Tenez, un exemple : une dame âgée qui se casse le col du fémur sera opérée à la clinique puis sa réadaptation se fera deux étages plus haut, dans des locaux gérés par l'hôpital, où le suivi médical sera bien plus commode », dit encore Jérôme Trapeaux.

Pour la direction de l'établissement, le transfert de l'unité SSR répond également à une logique de retrait progressif du site de l'ancien hôpital. Le centre de géronto-

logie fut inauguré en juin 1991 par Jean-Pierre Raffarin, Pierre-Rémy Houssin et Francis Hardy. Aujourd'hui, les chambres et les équipements répartis sur cinq niveaux ne répondent plus tout à fait aux standards en vigueur. Ici, deux autres services sont appelés à déménager avant 2018 : l'unité de soins de longue durée (37 lits) et une maison de retraite ouverte à des personnes très dépendantes (37 lits également). Il est prévu que ces deux services soient relogés en ville, à l'Ephad Guy-Gauthier, dont les locaux seraient agrandis.

Nous n'en sommes pas là. Pour l'heure, Olivier Touboul, chef des ressources physiques, techniques et logistiques de l'hôpital, veille sur les aménagements des deux ailes du deuxième étage de la clinique. « Les travaux consistent essentiellement à faire tomber des cloisons pour ouvrir des salles de rééducation », dit-il.

Que reste-t-il à l'ancien hôpital ?

■ Lorsque le transfert des lits de soins de suite sera effectif, d'ici quelques semaines, que restera-t-il dans les immenses locaux de l'ancien hôpital ? Réponse : les soins de longue durée et un Ephad au centre de gérontologie ; les nouveaux locaux de la Croix-Rouge ; le foyer des jeunes travailleurs ; la halte de jour ; et ces studios de cinéma aménagés par la Gaumont pour le tournage de la série « Intervention » (dont le premier épisode sur TF1 sera diffusé le lundi 24 novembre). Une suite sera-t-elle ici tournée, dans les anciennes urgences et l'ancienne maternité ? Tout dépendra de l'audience. Le bail de location liant l'hôpital et la Gaumont se termine à la fin de l'année, le 31 décembre.

Les chats orphelins de Cognac bientôt SDF

CL 19/11/20
Elles & ils

■ Marie Périno-Bernat



a le sourire (Photo archives J. K.). La présidente de l'association socio-éducative de la région de Cognac (Aserc) annonce que la structure a réussi à boucler son budget pour 2015. Le déficit prévisionnel de 50 000 euros, annoncé à la fin du mois dernier, a finalement pu être résorbé grâce à l'aide de plusieurs partenaires. Les nombreux courriers envoyés et la pétition lancée par les salariés ont porté leurs fruits. L'association en dira plus la semaine prochaine.

■ Pascal Nebout



et Eric Danger (Photo CL), les deux chefs de la maison Martell, ne seront pas de la finale du meilleur ouvrier de France (MOF). Les deux cuisiniers, qui se présentaient pour la première fois à ce concours, ne sont pas parvenus à convaincre le jury mais s'avouent «satisfaits malgré tout» au regard des appréciations et des notes qui viennent de leur parvenir. «On n'est pas passé très très loin, c'est encourageant, dit Pascal Nebout. On sort quoi qu'il en soit gagnants de ce qui a été une très belle et très grande expérience. On a envie d'y revenir».

- La municipalité de Cognac sort les griffes contre la Coalition féline.
- L'association, très endettée, doit quitter son local
- Elle est trop près d'une école
- La Ville pointe aussi une «situation sanitaire grave».



Sandrine Leroux au milieu de ses chats à Crouin. Elle promet de livrer sa version des faits après le conseil de demain. Photo archives J. K.

Stéphane URBAJTEL
s.urbaitel@charentelibre.fr

«**N**ous allons être expulsés du refuge actuel. Aidez 60 chats et deux chiens à trouver un nouveau toit à la fin de la trêve hivernale...» Sur les réseaux sociaux, Sandrine Leroux, la présidente de la Coalition féline de Cognac, miaule son désespoir. A l'heure où le conseil municipal, prévu demain soir, s'apprête à attribuer une subvention exceptionnelle à cette association en proie à

de lourdes difficultés financières (lire l'encadré), la menace gronde: la Ville lui demande de quitter au plus vite l'appartement de la rue Haute-de-Crouin, transformée en maison des minettes et des matous. «L'association avait jusqu'au mois d'octobre pour partir. Nous lui avons accordé un délai supplémentaire», annonce Jonathan Munoz, le directeur de cabinet du maire. Le problème? D'abord, c'est la proximité de la structure avec l'école Victor-Hugo, explique le bras droit de Michel Gourinchas.

«Nous avons été alertés par le conseil d'école de Crouin parce que les chats envahissaient la cour et les classes la nuit. On comprend leur inquiétude: imaginons qu'un enfant tombe malade après avoir joué dans un bac à sable parce que des animaux y ont fait leurs besoins».

«Trente chats malades euthanasiés cet été»

Ensuite, insiste Jonathan Munoz, l'appartement mué en refuge n'apparaît pas adapté. Si le contrôle sanitaire effectué par les services de l'État au printemps n'a pas révélé de manquements, l'expertise a cependant ordonné des travaux de mise aux normes. «Les relations avec l'association se sont tendues dans la foulée, reprend Jonathan Munoz. En avril, nous avons reçu un courrier vindicatif de la présidente nous réclamant 19.000€. S'il y a des travaux à faire, ce n'est pas à la mairie de les assumer». Et pour ce qui est de son relogement, «c'est à l'association de se débrouiller», plaide Jonathan Munoz. La municipalité justifie son refus en considérant que la structure a outrepassé les missions qui lui ont été fixées. Sollicitée au départ pour «œuvrer à la diminution de la po-

pulation féline, source de préoccupation en matière de salubrité publique» - en clair, le trappage et la garde des chats stérilisés -, elle est devenue un «refuge animal» à part entière. Cette nouvelle activité, la Ville «n'entend pas la reconnaître d'utilité publique. Elle ne présente pas d'emblée d'intérêt municipal». Dans la délibération qui sera discutée demain en conseil, la mairie prend encore moins de gants. Si l'association a fait face à des charges exceptionnelles et exposé son budget, c'est en raison d'une «situation sanitaire grave». Jonathan Munoz explique sans ambiguïté la signification de cette expression: l'été dernier, la maison des chats, victime de son succès, s'est retrouvée avec 120 pensionnaires. Deux fois plus que d'habitude. Pas très longtemps: «plus de trente sont morts en juillet et août, euthanasiés par un vétérinaire». Ils étaient touchés par le «sida du chat», une maladie virale contagieuse non transmissible à l'homme. Reste à obtenir maintenant le son de cloche de Sandrine Leroux. Contactée hier, la présidente de la Coalition féline se «refuse à tout commentaire». Elle livrera sa version «après le conseil municipal de jeudi» [de- main NDLR], annonce-t-elle.

60.000 euros de déficit fin octobre

Les élus de Cognac qui se réuniront demain soir en conseil devront se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4.700 euros au bénéfice de la Coalition féline. «Exceptionnelle» car elle est accordée au regard de la situation financière «fortement dégradée» de l'association: l'état des comptes apparaît dans un courrier que Michel Gourinchas, le maire de Cognac, a adressé à la présidente de la structure le 6 novembre. Depuis 2011, «toutes les années sont fortement déficitaires, entre 10.000 et 20.000

euros par an, ce qui porte le déficit total de votre association à 60.000 euros fin octobre», écrit l'écu. Ces déficits «sont actuellement supportés par vous-même (40.000 euros avancés par Sandrine Leroux), des bénévoles (12.000 euros) et par le vétérinaire prestataire (8.000 euros). En parallèle, la mairie doute du nombre d'adhérents de la Coalition. «Vous déclarez 100 adhérents avec un coût d'adhésion d'entrée de 20 euros (...) il est assez surprenant qu'aucun mouvement comptable ne soit constaté depuis 2011 sur ce point».

L'assainissement bientôt réhabilité

Parmi les nombreux sujets soumis au conseil municipal de lundi, la réhabilitation du réseau de l'assainissement collectif d'Orlut a pesé lourd dans le budget communal. Le coût des travaux est passé de 180 à 260 000 euros, le marché de maîtrise d'œuvre de 9 à 13 000 euros ; avec le diagnostic par caméra, le relevé topographique, le rehaussement de branchements, la somme finale est donc de 289 206 euros. Du côté des aides possibles, aucune garantie. Les demandes en direction du Département et du Bassin Adour-Garonne sont prêtes, et les travaux commenceront dès que possible, au grand soulagement des habitants de certains secteurs, inquiets à chaque gros abat d'eaux.

Projets de travaux

Les élus ont suivi Alain Riffaud, le maire, dans plusieurs projets de travaux sur la commune, comme la signature du marché de travaux du parking, avenue Jean-Monnet, attribué à la société SNGTP, pour un montant de 63 096 euros. L'aménagement du carrefour de la RD 731 et du CR 33 (route des Pins) fera l'objet d'un recours à un cabinet d'études. Les travaux du futur giratoire de l'Epine (RD 731-RD 85) commenceront fin mars.



Les élus municipaux, juste avant le début du conseil. PHOTO P. B.

Le coût (390 000 euros) sera partagé équitablement entre le Département et la commune. Le Département prendra également en charge la totalité (500 000 euros) de la restauration des ponts sur l'Antenne, route de Richemont. La route sera totalement fermée pendant environ trois mois.

Par ailleurs, les élus ont donné leur accord pour une nouvelle convention avec l'école privée Sainte Eustelle, à partir du 1^{er} janvier 2015. La loi impose en effet à la commune d'appliquer aux enfants de la commune (ils sont 39 cette année) scolarisés dans cet établissement privé sous contrat d'association, le coût moyen d'un élève de l'école publique locale. La com-

mune continuera à verser 1 159 euros par an et par enfant, en attendant une régularisation prévue au printemps 2015, avec les résultats des comptes administratifs 2014.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif par Veolia montre que, pour 2013, 617 habitations ont été desservies, soit 1125 habitants, et que le coût du m³ rejeté et traité s'élève à 3,76€. Ainsi, pour 120 m³ d'eau potable, fournie et traitée, le total annuel s'élève à 674 euros.

Le docteur Chasseuil, du cabinet médical de Cherves, a été désignée médecin référent pour la crèche les Titous.

Pierre Barreteau

Le réchauffement climatique au cœur des débats, demain

Pour Dominique Petit, adjointe au maire, la science mérite toute sa place dans la culture, au même titre que les arts ou les lettres. Une première animation a donc été organisée à l'attention des plus jeunes sur les techniques d'investigations criminelles à la médiathèque, au mois d'octobre, dans le cadre de la fête de la science. « Ce sont nos premiers pas avec l'espace Mendès-France », centre régional de culture scientifique, technique et industrielle basée à Poitiers, précise l'élu.

Demain, l'aventure se poursuit avec un autre sujet : le changement climatique. Le public est convié à l'hôtel de ville à 20 heures, pour le visionnage du film de François-Xavier Vives « Un printemps sous surveillance » (50 min), avant d'échanger avec le directeur de l'espace Mendès-France, Didier Moreau.

L'homme, économiste de formation (Deug de sciences et 3^e cycle d'économie) est à la tête de la structure (125 000 visiteurs par an) depuis vingt ans. L'Espace Mendès-



Didier Moreau animera le débat. ARCHIVES S. JOUBERT

France propose plusieurs types d'actions : la fête de la science, la science se livre dans les bibliothèques de Poitou-Charentes, ainsi qu'Images de sciences.

L'objectif est toujours le même pour le directeur : « rapprocher le grand public des questions scientifiques, sur des thèmes de société intéressants, qui mobilisent les scientifiques, en ouvrant le dialogue avec le public ». Le climat est

une source d'interrogations. Demain, Didier Moreau nous invite à y voir plus clair. Pour lui, le constat est toujours le même : les gens sont inquiets. Ils disposent de beaucoup d'informations, savent peu de choses au final et confondent souvent météo et climat.

Le système s'emballle

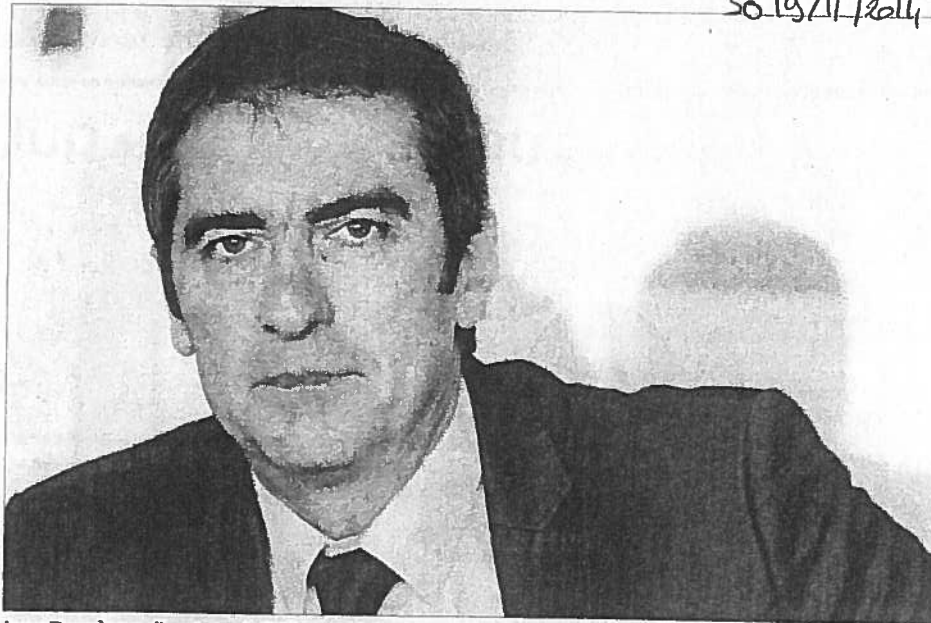
« La biosphère est un système qui est en train de s'emballer au niveau du CO₂. Le réchauffement planétaire se traduit par un dérèglement climatique. Le système est chaotique et les phénomènes naturels sont plus accentués », rappelle-t-il. « Ce dérèglement global touche la société humaine. La raréfaction des ressources nous oblige à changer. »

Alors, pour l'économiste, l'heure est à l'anticipation des questions climatiques, avec une vision bien plus lointaine. Une projection devenue tangible avec la disparition des constructions de la fin XIX^e sur la côte aquitaine, en l'espace de dix ans.

Le snack de la base plein air contraint de limiter le service

On ne dégustera plus d'entrecôte et de magret à la belle saison, au snack de la base plein air André-Mermet. Ainsi en a décidé le conseil d'exploitation de l'équipement public, propriété de Grand-Cognac. Réunis lundi soir autour de Chantal Nadeau, maire de Gimeux, les élus confrontés à une logique budgétaire implacable ont été contraints de simplifier la carte du snack. « Servir des plats chauds était compliqué et coûteux. Nous avons préféré revenir à une offre plus simple : croque-monsieurs, crêpes, gaufres et glaces », explique M^{me} Nadeau.

La base plein air est gérée par une régie « à autonomie financière » dont le budget se doit d'être équilibré. « Le prévisionnel 2015 s'élève à 348 820 euros, dont environ 170 000 euros de masse salariale. Nos ressources sont nos recettes. Nous toucherons également 80 000 euros de Grand-Cognac. Or, chaque année, cette subvention d'équilibre baisse de 10 000 euros. Nous devons être vigilants », dit encore M^{me} Nadeau.



Jean Bassères, directeur de Pôle emploi, a répondu aux questions de « Sud Ouest » au siège du journal à Bordeaux. PHOTO LAURENT THEILLET/« SUD OUEST »

« L'expérimentation du contrôle est positive »

PÔLE EMPLOI Testé dans trois régions, le contrôle renforcé des chômeurs pourrait bien être généralisé en 2015

PROPOS RECUEILLIS PAR
BRUNO BÉZIAT
b.beziat@sudouest.fr

Jean Bassères, 54 ans, dirige Pôle emploi depuis décembre 2011. De passage à Bordeaux, il a signé lundi un protocole de partenariat avec « Sud Ouest » afin d'améliorer la visibilité et la diffusion des offres d'emploi. L'Élysée a annoncé hier qu'il allait être reconduit à son poste pour un nouveau mandat de trois ans.

« Sud Ouest ». Avec le chômage, le nombre de demandeurs d'emploi par conseiller augmente. Peut-on encore exercer ce métier ?

Jean Bassères. Conseiller Pôle emploi est incontestablement un métier difficile. Je constate que les difficultés existent sur le terrain, que ces conseillers sont confrontés à des difficultés sociales croissantes. Mais je constate aussi une forte mobilisation des personnels. Beaucoup de demandeurs d'emploi retrouvent un travail grâce à l'action des conseillers de Pôle emploi.

Le grand public a malheureusement une image trop négative de leur action, alors qu'ils sont utiles et efficaces dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Je veux leur rendre hommage.

Vous avez inventé l'accompagnement différencié,

en place depuis deux ans. Cela marche-t-il ?

Avec l'accompagnement différencié, notre ambition est de concentrer nos moyens vers ceux qui en ont le plus besoin. C'est un accompagnement renforcé avec un conseiller qui ne suit pas plus de 70 demandeurs d'emploi. Ce sont les directeurs de Pôle emploi par bassins d'emploi qui décident quels sont les chômeurs qui vont bénéficier de ce dispositif, puisque nous n'avons pas fixé de critères nationaux. Nous avons 3 600 conseillers pour l'accompagnement différencié. L'enjeu pour nous est d'augmenter encore le nombre de ces conseillers lors des négociations avec l'Unédic et avec l'État. Ils étaient 500 il y a deux ans.

Une étude montre qu'environ 20% de chômeurs ne cherchent pas vraiment un travail.

Le contrôle doit-il être renforcé ?

Je conteste ces chiffres. Nous menons une expérimentation dans trois régions sur le contrôle de la recherche d'emploi, avec l'idée de créer des équipes orientées sur le contrôle. Dans la région Paca, qui a mis en place un contrôle aléatoire, le taux de radiation est de 8%. Mais on ne peut statistiquement extrapoler ce résultat.

Même si ce n'est pas 20%, votre expérimentation montre que les radiations augmentent en renforçant les contrôles.

La loi prévoit que tout demandeur d'emploi doit rechercher un emploi par des actes. Mais il nous faut faire la distinction entre des chômeurs qui se trouvent en situation de découragement, de lassitude, et ceux qui ne cherchent vraiment pas et

ASSURANCE CHÔMAGE

Le tribunal de grande instance de Paris a débouté hier la CGT, qui demandait l'annulation de la convention d'assurance chômage, entrée en vigueur le 1^{er} juillet. Les juges ont considéré que la CGT, non signataire de l'accord entre le patronat et trois syndicats (CFDT, FO et CFTC), n'avait pas apporté la preuve de « la déloyauté des négociations ».

qui doivent être sanctionnés. Le contrôle est utile, car il crédibilise la situation des demandeurs d'emploi. La très grande majorité d'entre eux cherchent réellement, et c'est ce que montre le contrôle.

Quand allez-vous décider de la généralisation ou non de l'expérimentation du contrôle ? Cette décision a vocation à être prise au premier trimestre 2015. Il faut attendre la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi pour le savoir. Je peux simplement dire que l'expérimentation est positive.

Et qu'en est-il de la radiation en cas de refus d'une offre raisonnable d'emploi ?

Ce dispositif ne marche pas. Sa mise en œuvre pratique s'avère très complexe. Il est difficile d'obtenir des informations précises sur les distances entre l'emploi proposé et le domicile du demandeur ou le salaire proposé. Il s'agit d'un motif de radiation peu pratiqué, quelques dizaines par an.

Retrouvez l'intégralité de l'interview sur sudouest.fr.

MESNAC

So 19/11/2014

Renforcer la sécurité, une priorité municipale

Si la réunion du conseil municipal, lundi dernier, a débuté par les remerciements du maire, Didier Gois, à propos de la réussite de l'inauguration du square du 19-Mars-1962, l'édile a rapidement fait montre de sa colère froide. Il a fustigé le « geste stupide de vandalisme » des plaques du square, recouvertes de peinture quelques heures après la cérémonie. Les élus, unanimes, ont soutenu le maire dans sa prise de position et le dépôt d'une plainte en gendarmerie.

Une nouvelle fois, la question de la sécurité et de la vitesse sur la RD 85, aux abords de Vignolles, a été évoquée avec les services du Département. Le projet de la création d'une ligne blanche continue sur quelques centaines de mètres en direction de Cherves - avec le déplacement des panneaux - a été accepté par les élus.

« Ce sera une protection supplémentaire pour les usagers et les riverains », a expliqué le maire. À plus long terme, il a également été question du busage des fossés dans cette même zone, et de la création d'espaces piétonniers, toujours dans une logique de sécurité renforcée. Pour cela, le recours à un bureau d'études sera nécessaire.

Convention

Sept enfants de Mesnac sont scolarisés à Sainte-Eustelle, à Cherves. Selon les termes de la loi de 2009 et de la circulaire de 2012, la commune doit participer à leur prise en charge. Une nouvelle convention a été adoptée, après débats : la commune versera 500 euros par



Didier Gois, un maire en colère devant la bêtise humaine.

PHOTO P. B.

an pour chaque enfant. Cette somme est nettement moins élevée que s'il existait une école à Mesnac.

Didier Gois a informé les élus sur les démarches de mutualisation au sein de Grand Cognac. Dans quelques mois, certains domaines seront directement concernés. À terme, ce sera le cas au niveau des grands projets, du droit des sols (Plan local d'urbanisme, certificats d'urbanisme...), des relations humaines, de la gestion et de la formation des personnels.

Il est de l'intérêt des petites communes en particulier de s'y préparer, et de rechercher des chances de meilleur fonctionnement et de développement.

Pierre Barreateau

Le Conseil général fait équipe avec Pôle emploi

So 19/11/2014

INSERTION La Charente a opté pour l'accompagnement global au nom de l'efficacité

Lundi après-midi, Pôle emploi et le Département (CAF et CCAS de Cognac et Angoulême sont associés à ce dispositif) ont signé la première convention régionale sur l'accompagnement global des personnes en recherche d'emploi, en particulier les plus fragilisées. L'idée est de mutualiser les compétences du Département (volet social) et de Pôle emploi (accompagnement professionnel) tant il est difficile d'appréhender l'un sans l'autre.

« On a pu constater que la scission des compétences en particulier concernant le RSA (revenu de solidarité active) induisait des effets négatifs », a dit Michel Boutant, président du Conseil général.

Qui dit personne en recherche d'emploi en difficulté, dit souvent freins sociaux identifiés (problème

de logement, de mobilité). « Au lieu d'avoir des entretiens séparés, et surtout pour éviter des allers-retours entre les institutions, on organisera des entretiens tripartites avec un assistant social et un conseiller de Pôle emploi en même temps », explique M. Moreau, responsable Charente de Pôle emploi.

Pôle emploi a choisi de dédier cinq conseillers, exclusivement chargés de l'accompagnement global. Un partenariat avec le Conseil général qui doit permettre d'accompagner 500 demandeurs d'emploi en Charente. Ce, dans un contexte de hausse du chômage et du RSA. De septembre 2013 à août 2014, le nombre de bénéficiaires du RSA a globalement progressé de 3,1 % et de 2,1 % pour les seuls bénéficiaires du RSA socle (bénéficiaires exclus de tout emploi).



Signature officielle de la convention sur l'accompagnement global lundi au Conseil général. PHOTO ANNE LACALD

CHARENTE EXPRESS

Les avocats de la Charente décident la grève totale

Lors d'une assemblée générale du barreau, les avocats de la Charente ont voté un mouvement de grève pour vendredi prochain. L'assemblée a décidé « de suspendre pour cette période toutes les désignations du bâtonnier au titre des commissions d'office ou de l'aide juridictionnelle et de ne pas intervenir en garde à vue ». Les avocats protestent contre le projet de loi Macron relatif à la croissance et à l'activité et le projet de loi d'adaptation des professions judiciaires et juridiques réglementées à la justice du XXI^e siècle.



M^r Devaine lit la motion à l'audience. PHOTO B.R.

« Ces deux projets contiennent des dispositions remettant en cause certains principes fondamentaux de la profession d'avocat, contrevenant à l'intérêt des avocats et des justiciables ». Les avocats exigent « le retrait des projets de loi ».

En plus des prises de parole lors des audiences correctionnelles de la semaine, les avocats prévoient de se rassembler jeudi, à 13 h 45, sur les marches du palais de justice.